



# Dossier de réinscription

## services périscolaires, restaurant scolaire et centre de loisirs

### 2024-2025

**Classe 2024 - 2025 :**

**N° allocataire (CAF ou autre) :**

**Nom / prénom de l'enfant :**

**Adresse de résidence :**

**N° de téléphone du représentant légal 1 :**

**N° de téléphone du représentant légal 2 :**

## RESTAURANT SCOLAIRE

Mon enfant déjeunera les :

Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi  Occasionnellement

Mon enfant déjeunera le jour de la rentrée scolaire :  Oui  Non

Régime sans porc

Allergie alimentaire ou P.A.I - Préciser\* :

\*Attention ! Si votre enfant présente des problèmes d'allergies alimentaires, l'acceptation à la restauration scolaire est conditionnée par l'avis obligatoire du médecin scolaire et la signature d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I mis en place à la demande des parents)

**L'inscription ou l'annulation d'un repas au restaurant scolaire doit être communiquée au plus tard la veille avant 9h30 au 02 31 73 41 66 ou 07 88 68 93 95**

**FICHE À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT  
À LA MAIRIE - SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES :**

48 rue de la Mer 14470 Courseulles-sur-Mer - Tél. : 02 31 36 17 17 - [mairie@ville-courseulles.fr](mailto:mairie@ville-courseulles.fr)

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATIN - SOIR

**Accueil du matin** (7h30 - 8h35)  Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

**Accueil du soir** (16h30 - 18h30)  Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

**Aide aux devoirs** (16h30 - 17h30)  Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

**Pour simplifier l'organisation, un planning d'inscription au mois vous sera envoyé par mail ou remis au centre de loisirs. Ce planning est obligatoire.**

## INSCRIPTION AUX MERCREDIS LOISIRS

Matinée (7h30 - 12h00)

Matinée + repas (7h30 - 13h30)

Après-midi (13h30 - 18h30)

Repas + après-midi (12h00 - 18h30)

Journée complète

J'inscris mon enfant :  Tous les mercredis

Occasionnellement

**Accueil le matin de 7h30 à 9h00 et départ l'après-midi entre 17h00 et 18h30.**

**Un planning d'inscription au mois est recommandé. Toute annulation peut être signalée jusqu'au lundi précédent, avant 18h00. Toute d'absence non prévenue à l'avance donne lieu à facturation, sauf maladie et sur présentation du certificat médical.**

## INSCRIPTION VACANCES SCOLAIRES

Les inscriptions pour les vacances scolaires s'effectuent jusqu'à 8 jours avant les petites vacances et jusqu'à 15 jours avant les grandes vacances, en fonction des places disponibles.

## MODIFICATION CONCERNANT LES INFORMATIONS MENTIONNEES DANS LE DOSSIER INITIAL D'INSCRIPTION

Changement de coordonnées, situation familiale.. :

**Je soussigné(e),....., agissant en qualité de..... de l'enfant à inscrire, reconnaît exact les renseignements portés sur cette décharge et à signaler tout changement dans ces renseignements, y compris changement de domicile, qui interviendrait au cours de l'année scolaire.**

Date :

Signature :

# PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS

**Nom et Prénom de l'enfant :**

## PIÈCES À JOINDRE :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Photocopies du carnet de vaccinations à jour
- Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire
- Copie du document attestant de l'autorité parentale (en cas de séparation des parents)
- Photo d'identité
- Attestation du quotient familial de la CAF du Calvados ou de la MSA,
- à défaut le tarif le plus élevé sera appliqué.**
- Pour les enfants bénéficiaires d'un PAI, fournir copie de celui-ci
- Fiche sanitaire de liaison (document CERFA)

› **Ne pas oublier d'inscrire le nom et le prénom de l'enfant sur chaque photocopie.**

**Je soussigné(e) ....., responsable légal de .....**

**certifie :**

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure et en accepter les modalités**
- En accepter les conséquences en cas de non-respect du fonctionnement ou tout comportement non respectueux des règles fixées par l'équipe d'animation**
- L'exactitude des renseignements figurant sur la fiche d'inscription**

**Fait à ....., le .....**

**Signature du représentant légal :**

## CONTACTS

**Mairie - Service des affaires scolaires - enfance - jeunesse :**

48, rue de la Mer 14470 Courseulles-sur-Mer

Tél. : 02 31 36 17 17 - [mairie@ville-courseulles.fr](mailto:mairie@ville-courseulles.fr)

**Centre de loisirs :**

Groupe scolaire Rue des Brèques 14470 Courseulles-sur-Mer

Tél. : 02 31 73 41 66 ou 06 48 02 35 36

[centredeloisirs@ville-courseulles.fr](mailto:centredeloisirs@ville-courseulles.fr)

**Restaurant scolaire : 07 88 68 93 95**

[restoscolaire.villecourseulles@gmail.com](mailto:restoscolaire.villecourseulles@gmail.com)



Les informations recueillies par la Mairie de Courseulles-sur-Mer ont pour finalité la gestion des services scolaires, périscolaires et extrascolaires. Elles sont uniquement destinées aux agents en charge de leur traitement et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Les données sont conservées pendant la durée légale d'utilité administrative correspondante au traitement.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Mairie de Courseulles-sur-Mer : [rgpd@cdg14.fr](mailto:rgpd@cdg14.fr)



# Inscription à l'année au Centre de loisirs

Nom(s) :

Prénom(s) :

Pour le meilleur accueil de mon enfant au centre de loisirs, je l'inscris toute l'année pour les jours suivants :

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

	MATIN	SOIR		
		AD	H1	H2
LUNDI				
MARDI				
JEUDI				
VENDREDI				

## MERCREDI

MATIN
REPAS
APRÈS-MIDI

(cocher les cases correspondantes)

- AD : Aide aux devoirs de 16h30 à 17h30, vous ne pouvez pas récupérer votre enfant avant 17h30
- H1 : Centre de loisirs de 16h30 à 17h30 vous pouvez récupérer votre enfant à l'heure que vous souhaitez
- H2 : Centre de loisirs de 17h30 à 18h30 vous pouvez récupérer votre enfant à l'heure que vous souhaitez

### RAPPELS DES RÈGLES DE DÉCOMMANDE :

Périscolaire : Merci de prévenir si votre enfant inscrit ne vient pas

Mercredi : inscription et annulation jusqu'au lundi précédent avant 18h00

### LES HORAIRES

**Les mercredis :** la structure est ouverte de 7h30 à 18h30.

Les accueils se font sur un temps de « garderie » de 7h30 à 9h00 et les départs de 17h00 à 18h30.

Les inscriptions se font selon différents formats :

#### Demi-journée :

- Mercredi matin, sans repas 9h00/11h45-12h00
- Mercredi matin, avec repas 9h00/13h30-14h00
- Mercredi après-midi, sans repas 13h30h-14h00/17h00
- Mercredi après-midi, avec repas 11h45-12h00/17h00

**ou en Journée complète :** 9h00/17h00

**Les vacances :** (inscriptions au plus tard 15 jours avant la période)

La structure est ouverte de 7h30 à 18h30.

Les accueils se font sur un temps de « garderie » de 7h30 à 9h00 et les départs de 17h00 à 18h30.

L'inscription se fait uniquement à la journée complète : 9h00/17h00 pour les petites vacances et à la semaine pour les grandes vacances.

Comme le prévoit le règlement, les retard seront facturés.

Annulation au plus tard une semaine avant la date prévue.

**Signature des parents :**





# FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

SEXE : M  F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

## 1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

## 2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : .....kg ; Taille : .....cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ?  Oui  Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES  oui  non  
MEDICAMENTEUSES  oui  non  
AUTRES (animaux, plantes, pollen) :  oui  non  
Précisez .....

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les **signes évocateurs** et la **conduite à tenir**.

Le mineur présente-t-il un **problème de santé, si oui préciser**  oui  non

L'enfant est-il bénéficiaire d'un dossier MDPH ?  oui  non

Bénéficiaire de l'AEEH ?  oui  non

## 3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

## 4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : ..... PRÉNOM : .....  
ADRESSE : .....

TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL .....  
TEL PORTABLE : .....

Responsable N°2 : NOM : ..... PRÉNOM : .....  
ADRESSE : .....

TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL .....  
TEL PORTABLE : .....

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT : .....

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :

**TARIFS DES SERVICES EXTRA ET PERI-SCOLAIRES APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2025**

Madame le Maire propose de fixer les tarifs des services périscolaires et extrascolaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 selon la grille tarifaire suivante :

<b>TARIF DU RESTAURANT SCOLAIRE</b>		
<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>		
<b>Quotients familiaux</b>	<b>Tarifs Courseullais</b>	<b>Tarifs hors commune</b>
0 à 620	1,00 €	1,00 €
621 à 1000	1,00 €	1,00 €
1001 à 1400	4,00 €	5,00 €
1401 et plus	4,40 €	5,60 €
Adultes	5,00 €	
Accueil individualisé PAI quotient de 0 à 1000	1,00 €	1,00 €
Accueil individualisé PAI 1000 et plus	1,75 €	2,30 €

<b>TARIF DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE</b>		
<b>ACCUEIL DU MATIN : 7H30-8H35 TARIF HORAIRE</b>		
<b>Quotients familiaux</b>	<b>Tarifs Courseullais</b>	<b>Tarifs hors commune</b>
0 à 620	1,22 €	1,43 €
621 à 1000	1,38 €	1,63 €
1001 à 1400	1,53 €	1,79 €
1401 et plus	1,74 €	2,04 €
<b>ACCUEIL DU SOIR : 1<sup>ère</sup> heure avec goûter - accueil - aide aux devoirs 16H30-17H30 (TARIF HORAIRE H1)</b>		
<b>Quotients familiaux</b>	<b>Tarifs Courseullais</b>	<b>Tarifs hors commune</b>
0 à 620	1,63 €	1,89 €
621 à 1000	1,79 €	2,09 €
1001 à 1400	1,99 €	2,30 €
1401 et plus	2,15 €	2,45 €
<b>ACCUEIL DU SOIR : 2<sup>ème</sup> heure accueil - activités 17H30-18H30 (TARIF HORAIRE H2)</b>		
<b>Quotients familiaux</b>	<b>Tarifs Courseullais</b>	<b>Tarifs hors commune</b>
0 à 620	1,22 €	1,43 €
621 à 1000	1,38 €	1,63 €
1001 à 1400	1,53 €	1,79 €
1401 et plus	1,74 €	2,04 €

## TARIF DES MERCREDIS LOISIRS ET JOURNEES VACANCES

### MERCREDI ½ JOURNÉE SANS REPAS 7H30-12H00 OU 13H30-18H30

Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 620	5,90 €	7,65 €
621 à 1000	6,90 €	8,65 €
1001 à 1400	7,90 €	9,65 €
1401 et plus	8,90 €	10,65 €

### MERCREDI ½ JOURNÉE AVEC REPAS 7H30-13H30 OU 12H00-18H30

Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 620	9,20 €	11.90 €
621 à 1000	10,20 €	12.90 €
1001 à 1400	11,20 €	13.90 €
1401 et plus	12,20 €	14.90 €

PAI (apport d'un panier repas)      soustraction d'1,5 euros sur le tarif avec repas ou le tarif journée

### MERCREDI À LA JOURNÉE OU JOURNÉE VACANCES SCOLAIRES

Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 620	13,95 €	18,00 €
621 à 1000	15,90 €	19.50 €
1001 à 1400	17,95 €	21 €
1401 et plus	19,95 €	22 €

PAI (apport d'un panier repas)      soustraction d'1,5 euros sur le tarif avec repas ou le tarif journée

### Application d'une réduction de 10% pour les réservations de 5 journées vacances consécutives

Quotients familiaux	Tarifs Courseullais pour une semaine de 5 jours consécutifs	Tarifs hors commune pour une semaine de 5 jours consécutifs
0 à 620	62,77 €	81,00 €
621 à 1000	71,55 €	87,75 €
1001 à 1400	80,77 €	94,50 €
1401 et plus	89,77 €	99,00 €

PAI (apport d'un panier repas)      soustraction d'1,5 euros sur chaque journée (soit -7.50€)

Une remise de 10% est appliquée à partir du 2ème enfant sur le mercredi, les journées vacances et le tarif semaine à l'accueil de loisirs

Pas de tarification supplémentaire pour l'accueil du matin et du soir le mercredi et les vacances scolaires de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30.

Tarif agents de la commune: tarif correspondant au tarif tranche 1 Courseullais.

D'éventuels surcoûts liés à des activités optionnelles spécifiques peuvent être demandés aux familles. Ce surcoût est calculé sur la base du tarif global de l'activité ou du séjour par enfant et concerne des propositions complémentaires de mini-séjours, de séjours ou de stages dans des domaines spécifiques. Ce surcoût sera fixé par décision de Madame Le Maire selon l'activité proposée.